L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 25 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

XII.

LE MOULIN.

(Suite.)

Ce dimanche là, toutefois, il n'en avait pas été ainsi.

Jeanne avait accueilli sa compagne avec une certaine froideur; on eût dit que loin d'être heureuse de sa présence, elle s'en trouvait amèrement contrariée.

A chaque minute, elle réprimait un signe d'impatience, mordait ses ongles roses, répondait de travers, soupirait, se levait et se rasseyait sans motifs.

De son côté, Madeleine semblait préoccupée. Néanmoins elle remarqua l'agitation de son amie et lui dit en riant:

—Allons! allons! calme-toi. On ne te l'a point enlevé, et tu ne peux tarder à le revoir.

La meunière devint plus rouge qu'une pivoine.

—De qui parles-tu? balbutia-t-elle.

—De qui?.... Mais de Guillaume.

—Ah! Si Jeanne.

Et elle respira plus librement.

—N'est-ce donc point après ton mari que tu soupires, petite jalouse?.... reprit Madeleine.

—Oui, répliqua la meunière d'un ton où perçait le dédain. Mais je soupire vainement; maître Guillaume ne rentrera pas avant la nuit close. N'oublie-t-il pas femme et enfant, lorsqu'il est avec son ami Nicolas?

A ce nom, Madeleine rougit à son tour. Puis la causerie prit une autre direction, se ralentit peu à peu et finit par s'éteindre tout à fait.

Alors régna un silence morne.

Autour des deux jeunes femmes cependant, tout respirait le bien-être et la gaieté.

Les meubles étaient massifs, mais commodes, la vaisselle d'étain resplendissait au dressoir; le parquet de bois blanc réjouissait par son exquise propreté.

Dans un coin, reposait le rouet de Jeanne, un superbe rouet d'ébène que Guillaume, ivre de joie, avait donné à sa femme le lendemain du jour où elle l'avait gratifié d'un marmot.

Au plafond se balançait une cage en filigrane doré, dans laquelle voletaient en gazouillant quelques petits oiseaux des îles, au plumage multicolore.

Enfin, dans un berceau placé entre les deux amies, était couchée la plus jolie petite fille que puisse rêver une jeune mère.

Elle avait nom Odette. Blanche comme Guillaume, dodue comme Jeanne, ses chairs satinées semblaient pétrie avec des roses et du lait.—C'était le filleule de Madeleine et du brasseur Nicolas Picquet.

Odette, disait-on, avait déjà beaucoup d'esprit. Elle en fournissait la preuve en ce moment, car après avoir été choyée, caressée, gorgée de sucreries, au lieu de geindre ainsi que font les enfants gâtés qui s'ennuient, elle dormait profondément, un doigt dans sa bouche souriante et une main sur sa poupée.

Certes, si le bonheur se pose quelque part, il devait posséder un nid chez maître Guillaume Lebert.

Un rayon de soleil tamisé par les capucines et les volubilis dont la fenêtre était garnie, illuminait cet intérieur paisible et faisait danser aux murailles les reflets moirés de l'Escaut, qu'on entendait clapoter doucement sous le moulin.

Après quelques minutes de calme, l'inquiétude nerveuse de Jeanne se manifesta de nouveau. Cette fois, Madeleine ne fit aucune attention; son esprit était ailleurs.

Par moments, son œil devenait fixe, son front se plissait, les muscles de son visage se tendaient comme si elle eût cherché la solution d'un problème.

Tout à coup, elle se leva et dit:

—Excuse-moi, Jeanne..... Il faut que je te quitte....

La meunière tressaillit. Ses yeux bleus eurent un éclair de joie.

—Déjà!.... murmura-t-elle cependant d'un ton qu'elle essaya de rendre boudeur.

—Il le faut.

—Quoi! tu ne me consacres pas ce dimanche tout entier?

—Non.... je ne puis.... balbutia Madeleine.

Elle se pencha sur le berceau et mit un baiser au front de la petite Odette.

Jeanne tremblait et rougissait.

Tout en s'entretenant avec distraction des paroles de reproche et de regret, elle s'approcha sans affectation de la fenêtre.

Après s'être assurée que son amie ne pouvait la voir, elle écarta, par un geste rapide, les plantes grimpantes qui formaient rideau et elle regarda au face d'elle.

Sur la berge du fleuve, un petit vieillard faisait semblant de pêcher à la ligne.

En réalité, il tenait ses yeux obstinément fixés sur la fenêtre du moulin.

A la vue de la blonde meunière, il se dressa sur ses jambes.

Jeanne leva un doigt en l'air.

L'homme jeta sa ligne dans l'Escaut, ramassa son bâton, chargea sa besace sur son épaule et partit d'un pied léger.

Il avait compris la mission qu'on lui confiait: l'on a vu comment il s'en acquitta au cabaret du Pot-d'Etain, en annonçant au capitaine Raphaël que le soleil luirait dans une heure.

Quand il eut disparu derrière les peupliers, Jeanne, émue comme si elle venait de commettre un crime, se retourna vers sa compagne tout émue.

Madeleine souriait et l'embrassa.

—Adieu! dit-elle.

—Oh! adieu.... pas encore, St Jeanne. Attends!

Elle marcha vers un escalier de bois qui faisait saillie au fond de la pièce, leva la tête et appela:

—Gertrude!

A l'étage supérieur, une fraîche et vigoureuse servante se montra aussitôt.

—Installez vous ici, auprès de ma fille, lui dit la meunière, et n'en bougez jusqu'à mon retour.

—Tu sors? demanda Madeleine.

—Sans doute. Je vais te reconduire.

La fille de Landry se mordit les lèvres.

—Oh! dit-elle, c'est bien inutile, va!

—Comment, inutile!.... Depuis quand cours-tu les rues toute seule?

—Mais, répliqua la jeune fille en riant, depuis que je suis assez grande pour marcher....

—Allons donc! ce matin encore, madame la comtesse t'a fait escorter jusqu'ici par un écuyer.

—C'est justement pour cela que, ce soir, j'ai la fantaisie de m'en retourner sans garde du corps d'aucune espèce.

—Oui-da, mademoiselle! Il ferait beau voir que je te laissasse t'exposer ainsi!.... Il y a loin, d'ici à l'hôtel de Thur.

Madeleine fronça le sourcil.

—Eh bien! reprit-elle avec une nuance d'embarras, s'il faut te le dire tout, je ne rentre pas immédiatement à l'hôtel!

—Tu ne rentres pas à l'hôtel?

—Non.

—Alors, serait-il indiscret de te demander où tu vas?

Madeleine ne répondit rien.

D'étonnée qu'elle était, Jeanne devint sérieuse.

—Voyons! ajouta-t-elle, ce n'est pas chez ton oncle Jean-Baptiste?.... Tu sais qu'il dîne, ainsi que mon mari, chez le brasseur.

—Je ne vais pas chez mon oncle.

—Cependant, insista la meunière avec inquiétude, à l'exception de ton oncle, de Nicolas, de mon mari et de moi, je ne sache pas que tu connaisses personne, en dehors de l'hôtel de Thur!

Madeleine haussa les épaules.

—Voilà bien des questions pour peu de chose, dit-elle. Je voudrais sortir seule aujourd'hui.... Cela ne suffit-il pas!

—Non, fit sévèrement Jeanne. Encore une fois, Madeleine, où vas-tu?

—Adieu! répéta celle-ci.

Et elle se dirigea vers la porte.

Une légère pâleur envahit les traits de la meunière, un nuage passa devant ses yeux et laissant retomber ses deux bras:

—Oh!.... murmura-t-elle. Toi aussi!....

Ce "toi aussi!" fut prononcé d'un accent si triste, exprimant un tel mélange d'accablement, de frayeur et de pitié, que Madeleine tressaillit sans comprendre....

Relevant ses yeux calmes et limpides, elle les fixa sur son amie avec surprise:

—Que veux-tu dire? demanda-t-elle.

Jeanne demeura interdite. Elle venait de s'apercevoir qu'elle s'était fourvoyée.

Une rougeur ardente remplaça sur ses joues la pâleur qui les couvrait, et elle baissa la tête.

L'étonnement de Madeleine redoubla.

Tout à coup un doute sinistre lui traversa l'esprit; l'effroi se répandit sur sa figure; elle saisit les deux mains de Jeanne et, plongeant son regard dans ses yeux, comme pour essayer de lire au fond de son cœur:

—Oh! mon Dieu! balbutia-t-elle.

A l'autre extrémité de la chambre, Gertrude berçait l'enfant endormi et chantait à demi-voix.

Devant ce témoin, Madeleine retint les paroles qui se pressaient sur ses lèvres:

—Viens! dit-elle à Jeanne. Accompagne-moi jusqu'à la prairie.

La meunière hésita un instant. Puis, confuse et palpitante, elle se laissa entraîner.

XIII

L'HÉRITAGE DE LANDRY.

Sans échanger un mot, les deux jeunes femmes traversèrent la passerelle qui, par-dessus l'Escaut, allait du moulin au rivage.

Là, elles remontèrent la berge, marchèrent dix minutes environ et s'arrêtèrent à la limite d'un vaste pré que bordaient quelques bouquets d'arbres.

Madeleine s'assit au pied d'un saule et fit asseoir son amie à côté d'elle.

On était au milieu du jour. Vêpres tintaient aux clochers de la ville dont on apercevait, à mille pas, les toitures et les fumées.

Le ciel étincelait pareil à une nappe d'azur. A l'exception des cigales qui aiguisaient sous l'herbe leur cri strident, à l'exception des blancs papillons qui flottaient çà et là dans l'air chaud, pas un être vivant n'animait la prairie.

Madeleine était émue: son cœur battait avec violence.

Néanmoins, elle s'efforça de sourire et, enlaçant la taille ronde de Jeanne:

—Eh bien.... dit-elle, m'apprendras-tu maintenant ce que signifiait le "Toi, aussi!" de tout à l'heure!

La meunière avait eu le temps de se calmer et de composer son visage. Elle s'écria de l'air le plus ingénu:

—Ai-je dit cela, Madeleine?

Cette réponse déplut à la jeune fille. Elle devina que, pour le moment, elle n'obtiendrait aucun aveu formel, et, changeant aussitôt de tactique:

—Sois franche, reprit-elle. Tu as douté de moi?

—Quelle idée!

—Oui, comme je désirais n'être pas suivie, tu as supposé....

—Oh! rien de mal, je te jure!

—Tu as supposé pourtant froidement, Madeleine, que j'avais un rendez vous...... que sais-je! une intrigue d'amour, peut-être....

—Et quand cela serait!...... s'écria Jeanne qui s'était rassurée en voyant qu'il n'était plus question d'elle-même, quel mal cela serait? N'es-tu pas la maîtresse de ton cœur?

—Non, et tu le sais bien. Ce cœur, je l'ai donné.

—Celui qui se donne a le droit de se reprendre.

—Est-ce ton avis? St Madeleine en regardant la meunière.

—Dame! répliqua celle-ci avec un peu d'embarras, tu n'es pas mariée, toi, Dieu merci!

—Mais Nicolas a ma parole......

—Qu'importe!

—Et je l'ai autorisé à demander ma main aujourd'hui même à mon oncle.

—Qui la refusera. Maître Cochefer rêve pour toi un beau mariage et il a raison. Au surplus, sois tranquille, Nicolas n'osera jamais formuler sa demande; ces artisans sont si gauches!

Madeleine dressa l'oreille.

—Bon! Si elle! D'où te vient ce dédain subit pour les artisans?

—C'est que j'enragerais de te voir épouser un petit brasseur.

—Tu as bien épousé un meunier, toi, ma chère.

—Ah! soupira Jeanne, je n'ai jamais été, comme toi, en position de choisir!

—Et, si tu étais à ma place, qui choisirais-tu, voyons?

—Un homme de guerre! répliqua Jeanne sans hésiter.

Madeleine frissonna d'angoisse.

—Oui, continua rêveusement la meunière. Je choisirais un vaillant capitaine à l'œil noir, aux dents blanches, à la brune moustache.... C'est si beau, un militaire! c'est si gai, si brave!.... Et ce panache qui ondule, et ces armes qui étincellent, et ces éperons qui sonnent!

Le secret de Jeanne avait jailli par ses yeux.

—Donc, reprit lentement Madeleine, si, en faveur d'un homme de guerre, j'avais trahi la foi jurée, foulée aux pieds les serments échangés entre moi et Nicolas.... tu m'excuserais?....

—Sans doute!.... balbutia Jeanne, un peu troublée.

—Tu mens! s'écria la jeune fille.

Et, arrêtant son honnête regard sur les yeux effarés de son amie:

—Tu mens! répéta-t-elle. Car, à la seule pensée de cette infamie, j'ai vu tout à l'heure ton front pâlir, tes prunelles se mouiller, ta conscience entrer en révolte! J'ai vu que tu frémissais me croyant avilie et perdue!

Jeanne voulut détourner la tête; mais, lui serrant la main avec énergie:

—Et c'est alors, ajouta Madeleine, c'est alors que, douloureusement, tu t'es écriée: "Toi aussi!"

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*.
Vendredi matin, 25 septembre 1868.

Le temps, hier, a été clair et sombre alternativement. Vers les 5 heures du soir, nous avons eu une forte averse qui, tout en abattant la poussière qui commençait à être fort désagréable, a aussi rafraîchi l'atmosphère.

Les affaires ont été assez actives sur les quais du Premier District; dans le Second, le mouvement était moins prononcé.

Sont arrivés: Le Frank Pargoud, de la Pointe Chicot, avec la plus lourde cargaison de coton de cette année, 2,440 balles, et 1,309 sacs de graines de coton; le Nina Simmes et Lafourche, de Bayou Sara, l'un avec 132 et l'autre avec 126 balles de coton; le Hetty Gilmore et le Flicker, de Bayou Lafourche.

Sont partis: Le Frank Pargoud, pour Greenville; Peoria City et Kellogg, pour St Louis; et l'Era No 8 et Right Way, pour la Rivière Rouge.

Le Mississippi monte à Vicksburg et baisse à St. Louis. l'Ohio monte rapidement à Pittsburg avec 14 pieds d'eau dans le canal, et baisse à Louisville avec 6 pieds 8 pouces d'eau. Le temps, avant hier, y était sombre et très froid.

La Rivière Rouge est stationnaire, avec 30 pouces d'eau sur la barre Dixie et 20 pouces dans les lacs.

La Rivière Ouachita monte lentement. Elle est dans un bon état de navigation jusqu'à Monroe.

Le Belle Lee, pour Memphis; Commonwealth pour St Louis; Nina Simmes et Lafourche, pour Bayou Sara; Mittie Stephens, pour Ouachita; Glide, pour la Rivière Rouge; Hetty Gilmore et Flicker, pour Bayou Lafourche et le Brown pour le bas de la côte, sont aux quais recevant du fret.

Le magnifique bateau *Nina Simmes* ayant été complètement réparé, partira demain matin à 10 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. R. Greathouse, et le commis, M. J. A. Comstock, aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

BUREAU DES COMMISSAIRES

DE LA

DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 22.
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

En vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes approuvé le 5 septembre 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000) et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1013, approuvée le 11 septembre 1868."

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500	Obligations de	$	50	chacune payable dans	1	an
150	do	do	100	do	do	do	do
150	do	do	500	do	do	do	do
500	do	do	1000	do	do	2	ans
150	do	do	50	do	do	do	do
150	do	do	100	do	do	do	do
300	do	do	500	do	do	3	ans
750	do	do	50	do	do	do	do
150	do	do	100	do	do	do	do
300	do	do	500	do	do	4	ans
750	do	do	50	do	do	do	do
150	do	do	1000	do	do	do	do

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868 payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTÉRÊT à raison de DIX pour cent par an, divisé en coupons y attachés—Les dits coupons sont payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année au bureau du Trésorier de la ville ou à telle banque dans la ville de la Nouvelle-Orléans que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. De Buys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées au plus offrant, à la date ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Signé:
JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY, Contrôleur,
W. B. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. GRESLER, Président de....

Pour copie conforme: O. DE BUYS,
12sept au 1er oct secrétaire

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à riz, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Portes de fourneaux, des Grils; en un mot toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
200 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do et 1000 de sacs huile de charbon,
200 rouleaux chandelles de Stearine et du Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries,
Huile de machine à coton et encre à marquer le coton,
Pots de ciment à marquer,
3000 barils Ciment Rosendale et Louisville,
500 barils Platre de Paris,
Soude, Huile de Palme Cariété et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par
KEARNY BLOIS & CO.
No 62 de la rue des Magasins.

'Chaux du Cap de Richards,'

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 10 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, en chantier de marbre, 167 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

2 aout—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots ou gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les comtoises, le fini et la fabrication du sucre.

SAMUEL JAMISON,
7juil—3m Rue Carondelet No 48.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, dirige et désigne des machines à riz, nous sommes à faire ou surveiller, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les devins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (perfectionné) à battre le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO,
4r—3m Au coin des rues Delord et Foucher

AGENCE GENERALE

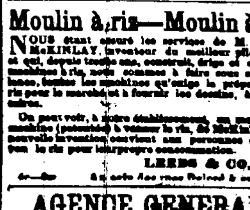

Eau-de-vie Cognac de Forgeide Fils
Do Alphonse Cabanne,
Champagne Clos Hebdeck,
Porto de E. Casct.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
26fév—1an 27 Vieille Levée.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fondé capital........................$500,000
avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année.

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL. SEPTEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis connaissant leur adresse sont priés d'en donner avis au consulat.

A	
Amour Pierre Buffel	Heymann Michel
	Haloche Armand
B	Harpoce Pierre
Birch Rodolphe	J
[illegible]	James Ambroise
Bois (succession)	
Bouvard Frits (Mme) née Clotilde Etienne	Koeff Nicolas
C	L
Captane L.	Laurent Louis Charles
Cauchois Honoré	Lacoste (Sébastien)
Conte Laurent Jean	Laume Edouard Lucien
Condé Bernard	M
D	Mirpiolet Pierre-Claude
Dabo Jean	Meyer F
D'Augent Alfred	Merlou (la famille)
Deschez Pierre	Mathieu William
Desdouets (Mme)	N
Dalzon Joseph	North Hélène (Mme)
Dumour-Laborde Paul	P
Daillon Victor	Peyremol Basile-Quartidi
E	Paul Charles
Enaux Nicolas	Pouvost Lucien (boucher)
Eliaimann Gustave et Eugène	Prudent Victor
F	R
Fédier Philibert	Rivet Adrien
G	Roudeau Louis (de la Chapelle Chalanda, Loz.)
Guittard Louis Joseph	Ravignot (Mme veuve)
Guex Martin	S
Gaudi Antoine	Ste-Marie Alexandre Amédée
Goosselin Auguste	Serpantin Pompée
Gérard Charles	Séguier Jean
Glaudenet Louis	Sirvain Jean-Antoine
Gauthier Lorenzo (Mme) née Maria Isacci ou Zanoni	T
	Touhou Charles
	Tulle Benjamin (Mme veuve) née Couillebeuf
H	W
Heauterique Romain	Wolf Frédéric

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Mardi, 29 septembre 1868, et tous les soirs de la semaine.

Ménestrels de EMERSON, ALLEN ET MANNING.

Danses, chansons, pièces éthiopiennes comiques. Représentation,

SAMEDI A MIDI POUR LES DAMES ET POUR LES ENFANTS

22 sept

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

104 et 106 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, en par lettre, boîte de la Renaissance, lettre H. 6sept

Université de la Louisiane.

DÉPARTEMENT MEDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 16 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 26 octobre.

Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
31 aout—3m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collége commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$90 en or, (ou son équivalent) pour un session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Fourcine et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.

12 août—3m D M J

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 261 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..........................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.

15 aout—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

15mai—1an, 112

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS,

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 2 aout—3m

ECOLE DE MUSIQUE

Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mmes Boyer et Magioni, sera continuée par Mme Magioni, rue de la Commune, No 266, entre Rampart et Basin. La réouverture du cours est fixée au 16 septembre. Jours de leçons: les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après-midi. Prix, $3 par mois par enfant.

13 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 7aout—1an

Collége Classique et Commercial.

138, RUE DU QUARTIER,

entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: Rev. C. HAYDEL—Chs. SLETOR.

CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m

M. ALBERT FABRE, ex-cautionnaire des Ecoles publiques et l'Eymaries. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $4. Classes de jour de 9 à 3 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.

19 aout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes

Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,

Rue Royale, No 125, entre les rues Toulouse et St-Louis. (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une vaste cour permet de réserver un endroit séparé pour les récréations aux enfants de l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés en rapport avec le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elle lui ont accordé jusqu'à ce jour et sollicite la continuation de la même bienveillance. 30 aout—3m

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens est situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, s'ouvre de nouveau LUNDI, 31 aout.

Les parents qui désirent donner à leurs enfants une éducation solide, chrétienne et pratique dans tous les avantages qu'offre cet institut et envoyer, ceux de leurs enfants qui seront admis sans préjudice aux soins qu'exigent une haute importance.

Conditions—(Paiement d'avance.)
Classe préparatoire, par mois............$ 3
" intermédiaire, "............ 4
" supérieure, "............ 6

Pour les détails, s'adresser à l'institut.

Les personnes qui ont peu de moyens et voudraient cependant que leurs enfants reçoivent une bonne éducation Chrétienne ont l'occasion de les envoyer à la nouvelle et grande école de Paroisse du coin des rues Chestnut et Josa, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 23aout—1m

INSTITUT D'ORLEANS

Pensionnat et Externat

DE DEMOISELLES

Dirigé par Mme FARNET.

99 .... *Rue Toulouse* .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.

25aout—1mo

RÉOUVERTURE

DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 104 et 106, rue Bourbon, en face de l'Opéra. 30 aout—1m

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 262, Esplanade, coin Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 aout—3m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 32,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. S. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, anglais et étranger, une méthode de calcule abrégée tout à fait publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture d'agrément se donnent rien en sus et en supplément. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 sept

INSTITUTION CARNATZ,

297, au coin des rues Prytanie et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit des avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément qui constituent les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.

19aout 3m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature de l'Etat,

Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine le lundi de juillet.

La Passe Christian étant reconnue depuis longues années comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la beauté du site, la salubrité de l'air et de la mer, il est superflu de s'étendre sur la bonté du site de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $165.

A domicile (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances en congé: $60.

Un congé de $10 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. La musique en supplément.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Archevêché de Bic-Marie, au Frère Isaïe, Passe Christian (Miss.)

7 aout—3m

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. GUSSEROW, ancien chef de clinique du Dr. Graefe, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement des maladies des yeux et des oreilles. Consultations de 11 à 3 heures, au No 146, rue Canal. Consultations gratuites et gratuites, samedi de 1 à 4 heures. 15 sept—1m

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DU SAUSSET se charge, à forfait, des maladies suivantes, telles que: maladies secrètes, ulcères, blennorrhées, ulcères, Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultation, coin des rues Orléans et Bourbon, sous les ventes; de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1an

ANNONCES POLITIQUES.

Comité Central Démocrate de l'Etat

Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1868.

Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière de ce comité en quartier-général de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DEMOCRATES DE L'ETAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et compléments qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution; dans le but de nommer des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocrate recommande qu'une CONVENTION DÉMOCRATE D'ETAT composée de délégués qui doivent être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et d'Alger aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu, dans cette ville, en mars dernier, savoir:

Un vote pour chaque 200 votes, et un vote pour chaque fraction au-dessus de vote donné, en 1860, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accordé autant de délégués qu'en pourra le désirer chacune des paroisses.

Il est résolu que les organisateurs de paroisses et le comité de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse, dans les campagnes, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868.

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.
THOS. L. MACON, Président.
THOS. STEELE, Secrétaire. 13 sept—V et C

ORDRE D'ÉLECTION.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE,

295, rue du Canal, Nlle-Orléans

A une Assemblée régulière de ce Comité, tenue le 16 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu: Que, conformément à une demande faite par le Comité Central de l'Etat d'appeler une Convention qui devra s'assembler en cette ville le MERCREDI, 30 septembre, les divers Clubs de Ward de cette paroisse sont, par le présent, requis de faire une élection de Délégués à ladite Convention d'Etat, le LUNDI, 28 septembre. Cette élection devra être tenue selon les règles adoptées par ce Comité, et les boîtes aux scrutins, dans chaque Ward, devront rester ouvertes, pour recevoir les votes, de cinq heures du soir à neuf heures du soir. D'après la base de représentation adoptée par le Comité central de l'Etat, les Wards auront droit aux chiffres suivants de délégués, respectivement:

Premier Ward, six Délégués,
Deuxième Ward, sept Délégués,
Troisième Ward, dix Délégués,
Quatrième Ward, cinq Délégués,
Cinquième Ward, cinq Délégués,
Sixième Ward, trois Délégués,
Septième Ward, trois Délégués,
Huitième Ward, trois Délégués,
Neuvième Ward, trois Délégués,
Dixième Ward, cinq Délégués,
Onzième Ward, trois Délégués,
Alger, deux Délégués.

JOS. ELLISON, Président.
ST. L. DUPEIRE, Assist. Secrétaire. 18 sept au 28

Comité Démocratique de Paroisse,

295 RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité:

Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucuns frais.

ST. L. DUPEIRE, Asst. Secrétaire.
18 sept—6f

Comité Démocrate de Paroisse

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 9 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité:—

A l'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse de déterminer le mode d'élection des délégués dans les différents wards et de maintenir la pureté des élections primaires, les instructions suivantes sont adressées aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 5e, le 4e, le 3e et le 2e jour qui précéderont une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, sous la surveillance du secrétaire et du secrétaire-assistant du club, et après ces heures les livres seront fermés.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club si elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom ne figure pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et des inspecteurs d'élection.

Règlement IV—Aucun juge, inspecteur ou officier d'élection ne pourra être un candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui sera lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il sera appelé à servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le jour fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer immédiatement un remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résident du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements, d'objecter pour défaut de citoyenneté, de résidence, d'identité ou de qualité, comme démocrate, d'un votant quelconque, et, en l'absence des preuves en ce cas, le votant devra être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être rayé du livre.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge, ouvriront les boîtes et liront à haute voix les votes. Le juge devra tenir un compte et les greffiers en tiendront une liste exacte. Le juge et les inspecteurs, après avoir compté les voix, devront remplir et signer un certificat du nombre de votes, et le juge devra délivrer aux candidats qui auront reçu le plus grand nombre de votes, un certificat que le président du club et du comité de la Convention acceptera comme preuve qu'ils ont été élus délégués.

JOSEPH ELLISON, Président.
ST-L. DUPEIRE, Secrétaire-assistant. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat

[illegible]

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
S. St-MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, très. ST. L. DUPEIRE, as. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN,
W. F. HARPER, W. F. SILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS. ALLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, Asch MITCHELL, M. W. CLONEY,
J a ZACHARIE, A. STIBOT, W. LOCKWOOD
H A LLAMBIAS, L. HULLE, John HAAS,
W. P. DUSHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S St-MARTIN, Présid., J. H. BERNOS, avocat de a,
J. W. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. DELANEY, J. H. HUGGINS.

JOHN H. KEEP. JEE S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.

6 sept—3mo Nlle-Orléans.

Avis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie, conformément à la 3me et à la 4me sections de la charte d'incorporation, qu'il y aura élection de neuf Directeurs, au lieu d'affaires de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Nlle-Orléans, 15 août 1868.

A. S. SMALL,
W. G. BAKEWELL,
W. A. GORDON,
T. P. WILLIAMS,
Directeurs.
B. L. MILLAUDON, Président.

16aout—30f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente trois Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, Lundi le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

12 sept—1M L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles,

COIN DES RUES CARONDELET ET HUITIEME.

Nouvelle-Orléans, 11 septembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs il a été déclaré un dividende de 6 pour cent ou de trois piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 1er octobre 1868. La Compagnie acquittera la taxe de Revenu Intérieur des Etats-Unis.

12 sept—10f ALDEN McLELLAN, Secrétaire.

Nattes, Nattes, Nattes

GRAND RABAIS

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.

A vendre par D. BLANCHARD
1er aout—3m Rue Toulouse et Dauphine

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES

—ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas No. 43.

1er sept—1an

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 15aout—1an Nouvelle-Orléans.

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO, Marseille,

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin,

Liqueurs assorties,

Vins rouge en caisses fins et ordinaires,
do blanc do do
do do en barriques do
do de rouge do do

Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossel et Sorinlupi, Huile de Provence, Olives, Fromages de Gruyère, Fromages Allemand, Truffes, Mottes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres sont reçus pour l'importation directe.

E. BARRIERE, Seul Agent,
28 juil—3m No 22 rue Nouvelle

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA.

28fév—1an Propriétaire.

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS

et les

MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No. 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18 aout—1an

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A SABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 15 juillet—1an

L. ORESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 20f—1an

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir les lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, même pour vendre les actions que de s'assurer de commerce du pays que traverseront les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par 100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il sera été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, desdits certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle si des priviléges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne pourront être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des priviléges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et du privilége accordé par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 24 et 26 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront en ce moment seront placés sur un pied d'égalité avec les souscripteurs actuels, comme eux, tous les priviléges dont la Compagnie jouit à présent.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 6sept—6 m.t.l. 31M J S

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-soixante-huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique—Par devant moi, ANDREW HERO, Jr., notaire public en et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu et déclaré que, profitant des lois de l'Etat de la Louisiane qui ont rapport à la formation des corporations, ils se sont formés et constitués, ainsi que ceux qui pourront leur être ultérieurement associés, en corporation dans le but de [illegible] et représentant, la Compagnie de la Nouvelle-Orléans à l'Ouest de la Louisiane, sous les articles suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans et son domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera ses affaires le jour de ce présent acte et durera vingt-cinq ans. Les assignations en cas de procès intentés à la Corporation devront être signifiées au Président, et, en cas de son absence, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, à l'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans, de poursuivre et d'être poursuivie, de posséder, et de vendre ou acquérir des propriétés mobilières ou immobilières pour les besoins de la Compagnie; de posséder, de faire et d'employer, un sceau, et de le changer à volonté; de nommer les Directeurs et les Officiers de la Corporation ainsi que d'autres agents, et de faire les règlements qu'exige la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses de la transportation par les moyens de la Nouvelle-Orléans et environs, et de l'Est de la Louisiane; de faire ses affaires généralement le gaz amélioré.

ARTICLE TROISIÈME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et un certain nombre de personnes.

La Direction se composera de neuf membres qui seront chargés de gérer la corporation, ainsi que ceux dont les noms sont ci-dessous, et si le nombre de Directeurs de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1869 et, ensuite, tous les ans, le même jour, par les actionnaires; elle présidera et les hommes qui désignés pour la surveillance des affaires de la Compagnie. Les Directeurs devront choisir parmi eux un Président et un Vice-Président. Les Directeurs pourront remplir les vacances qui s'y ouvriront en la direction, et les membres ainsi nommés resteront en fonctions jusqu'à l'élection suivante, faute de quoi l'élection aura lieu dans un autre jour; et la majorité des Directeurs d'un quorum pour la transaction des affaires. Les Directeurs seront domiciliés de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un de leurs Président. Ils devront également nommer un Secrétaire et un Caissier, même temps, et, en cas de délai, un Trésorier et un Secrétaire que les membres nommeront.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, E. M. Zeigler, Charles Lebeuf, William B. Koontz, William F. Kelly, Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représenté par mille actions de cent piastres. Le quart du chaque souscription devra être payé comptant, et le reste, à la demande des Directeurs, et à des intervalles qui ne sont pas moins de trente jours, en versements de dix pour cent. Si un actionnaire néglige de payer ses billets à l'échéance, il sera dans le pouvoir des Directeurs de vendre ses actions à l'encan. La perte, s'il y en a, sera à la charge de l'actionnaire; et il n'aura rien à réclamer des actions ainsi vendues. Cette Corporation ne pourra pas recevoir de dépôts.

ARTICLE CINQUIÈME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation; il ne sera aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra avoir pour effet de rendre un actionnaire ou actionnaire responsable au delà du montant de ses actions.

ARTICLE SIXIÈME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée par la Compagnie qui aura été convoquée à cet effet dans une assemblée générale des actionnaires convoquée de la ville, par avis publié dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, et les actionnaires représentant à cette assemblée, et dans le cas où la majorité des actions sera représentée.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire par l'expiration de ce terme fixé à la durée de la charte ou pour toute autre cause que ce soit, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires, nommés par les actionnaires, réunis en assemblée générale; lesquels commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que compte de la Compagnie et l'actif de la Corporation soit réglé, et sa distribution du surplus des liquidations faite.

ARTICLE SEPTIÈME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences, et le nombre d'actions de chacun sont énumérés ci-dessous:

Les membres de la Corporation feront leurs Etats Unis (& cents par page) que le capital ait été souscrit. Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Combs et de George B. Hero, témoins idoines demeurant dans cette ville, qui ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après lecture du tout.

Signatures in Original: Jules Brady, A. Alexander, J. W. Barton, A. W. Merriam, Jno G. Fleming, F. C. Koontz, W. Frazier Kelly, W. B. Koontz, par J. F. Rott, C. A. Lebeuf, John McIntire, et autres. George Combs, George A. Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.

Nlle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

22 août—4 sem M p sem

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1re [illegible] pour aller et arrière 24 pour arrivée de la Nlle-Orléans [illegible], $220 en or.

Passage dans une cabine 21 pour avant....	150
Passage d'entrepont....	100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.	
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.	
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.	
Au-dessus place entière.	

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 20% sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarquant pour le voyage de retour dans l'espace de quatre mois à partir du jour de son arrivée en France. Ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de l'équipage.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, où ils correspondent avec les steamers Transatlantiques de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser à
VICTOR FERRILLIAT, Agent,
19 janv—1an—16] 137, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne feront partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	capt.. Duchesne,	Samedi 5 sept.
NAPOLEON III,	capt.. Lemarié,	Samedi 19 sept.
ST-LAURENT,	capt.. Bocandé,	Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS,	capt.. Surmont,	Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Voyageurs cabine, $46, et au comprenant le billet de chemin de fer, $50.

Les bagages seront enregistrés pour Paris. Médecin, médicaments gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au personnel, au lieu d'arrivée de ce bâtiment à New York.

1nov 1an V. FERRILLIAT, 137, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New York,

TOUS LES SAMEDIS, A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellentes accommodations.

PREMIERES CHAMBRES, PAYABLES EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York........		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	105
Au Havre et à Brême,	do	105
A Paris.	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York......	$ 35
A Londres..........	40
Au Havre et à Paris.......	47
A Brême ou Hambourg.......	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il y a des accommodations de 1re pour les billets de première chambre, au retour.

Nous avons aussi pour la vente des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept—6f No 100, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS

Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, HAVANIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront du Havre chaque 8 du mois de la Nouvelle-Orléans chaque 18 du mois depuis le mois d'octobre 1868 à avril 1869, passant des passagers pour le Havre, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine..	$120	Première cabine...	$140
Deuxième cabine..	112	Entrepont....	45
Entrepont....	40		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Première cabine, $25 en or; Entrepont, $ 8 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans dans les 15 et 11 du mois à chaque.

MAURY & CO.,
Agents de passage, No 100 de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents, No 63, rue du Commerce.
G. EHRMANN, Havre.
C. S. RICHARD & BOAS,
Agents principaux de la Compagnie,
20 sept—6f No 6, rue Broad, New York.
En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

BREMEN, Capitaine F. Neynaber,
NEW-YORK, Capitaine H. A. Neynaber,

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, en touchant à la Havane et à Southampton en aller et retour.

—Jours de Départ.—

DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS
BREMEN, 14 octobre,	vers le 20 novembre,
NEW-YORK, 11 novembre,	le 23 décembre.

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
22 sept—6f Rue de l'Union, No 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à

NEW YORK
PAR LA VOIE DE
SAVANNAH.

Les steamers de la ligne de Savannah et Atlantique, qui sont les premiers et ceux qui ont eu des ordres ci-dessous:

Atlantic C. Steam Co.'s Line.

Ligne Murray.	Ligne Rumford.
HERMAN LIVINGSTON,	SAN SALVADOR,
GENERAL BARNES,	SAN JACINTO.
CLEOPATRA,	

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah les

MERCREDI et SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, les

MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Ces steamers sont de première classe et contiennent toutes les commodités pour la vie et ont eu le cachet des chemins ... pour la voie de Savannah.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se rendent au chemin de fer qui va à Montgomery, à Columbus, de Macon à Savannah, et de là par steamer à New-York. Il y a des lits dans tous les wagons de nuit.

On se rend de la Nlle-Orléans à New York en huit jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. Les passagers pour la voie par mer sont tenus 48 heures. Les voyageurs qui désirent se rendre directement au Nord peuvent prendre place à bord des steamers, dans une nuit pour le compte de leur parti.

Pour les billets jusqu'à New York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue St-Charles.
GEO. A. McCLESKEY,
20 juin—3m Agent.

Pour New York.

Ligne de steamers des Marchands.

Les steamers suivants sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
CHERMAN,	Capt. W. F. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partent de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, au haut de la rue St-Louis, le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellentes accommodations.

Uhambroos...................$60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 3 octobre.

Pour New York, directement

Ligne des Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
GORSES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue des Ursulines, le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M.

Passage.......................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 sept—1a Rue Carondelet, No 41

POUR MARSEILLE.

POUR MARSEILLE.—Le beau navire A. C. BLANCHARD, capitaine REED, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au pied de la rue Septième, 4me District, ou à
GOLDENSOW & KELLEY,
12 sept No 127 de la rue Gravier.

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CAROLE, capitaine Jas McG. Beler, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de force majeure.

PETER MARCY, agent,
30juillet—3m No 190 de la rue de la Commune

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passager MINNOW, capt. L. M. Hill, partira régulièrement pour sa service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'-Ile tous les mardis et les samedis, à 11 heures du matin.

Prix de passage, $3.50.

La barque est pourvue d'un bateau Mauvais. Les passagers pourront se rendre au Canal de Harvey par les bacs des Opelousas ou le bac de Canal de Harvey au dessus du Wharf de ville allant au Slack Landing et le ferry de Rob.

On prend le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train du chemin de fer des Opelousas qui se rend au Canal de Harvey à temps pour le convoi du MINNOW.

Prix du R. R. et Ferry 30 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas ou embarcadère de la rue Ste Anne.

Compagnie de paquebots et de navigation de la Nlle-Orléans et de Mandeville et Covington.

Pour Mandeville et Covington, le beau steamer CAMELIA, cap. Roy, fera le service régulier comme suit: Le steamer arrivera à la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cannon.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin et sera de retour en ville à temps pour le convoi du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de force majeure.

COMMER M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer

La Côte et Bayou Lafourche.

Paquebot régulier entre la Nlle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche.—Départ par semaine.—

Le bateau LAFOURCHE, capitaine O. J. Brown, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. à partir du mardi, 15 septembre 1868. Il quittera le Bayou tous les MERCREDIS et DIMANCHES, à 5 h. du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 sept

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancoin, commis F. A. Chartier, part de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à midi, et du retour de Ludivs au débarcadère tous les LUNDIS et les JEUDIS de la semaine. Il est de retour tous les LUNDIS et les JEUDIS dans le jour. Le Samedi, le bateau va jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 2 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et du Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine Devany, commis T. Biondi, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
24sept—1m.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, de marchandise, Grey Eagle, capitaine V. S. Sarance, partira comme il est dit, et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
2 sept—1m 16, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur seront hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à D. GRELANÇON,
30 sept. No 11 de la rue Conti

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. P.D. WAGONER, capitaine W. S. Richardson, commis J. O. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
GEO. D. HITE, agent,
1fevet— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre

LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous de City Hotel, ou à la boîte 264 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,

Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tous les parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c. à très bas prix, et que notre ligne est la plus rapide, vu que la moyenne de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 6 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
JAMES YONGE, Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec la malle du Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Un convoi dit "accommodation" partira le dimanche, 7 h. et dans sa course, jusqu'à Brookhaven qu'il atteindra, à ce 6 h. dans le même jour, à 4 h. 30 le retour. Il arrivera, le 26 du matin, à 10 h. 30 le matin.

Les billets d'aller et de retour sur les convois du samedi et du dimanche allant au Nord et aux convois du lundi.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
ED WARE, Agent général pour les passagers.
JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer, au pied de la rue Ste Anne, au Bac de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se relie au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et les passagers de ce qui, en prévenant le bureau des Superintendants de la Nlle-Orléans, transportent des passagers à Morgan City, et se relient avec les steamers pour Galveston, en se transbordant à Brashear. Les voyageurs qui désirent se rendre au Texas peuvent obtenir des billets de passage au bureau de la Compagnie, avant 3 heures.

Le fret pour les stations du chemin, pour Brashear et le Texas, sera reçu, à l'entrepôt au Wharf de l'Alger à tous les jours, excepté les dimanches au bureau de la Compagnie. Le ferry, au coin des rues Chartres et Esplanade, s'adressera au bureau du chemin de fer.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, sur la Lafourche et au Lockport, pour le Bayou de Terrebonne, sera reçu tous les jours pour Thibodaux, de la Louisiane.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de la remise des Connaissements, et on doit fournir des listes à...

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 3me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, les directeurs suivants ont été élus au bureau de la Compagnie, No. 183 de la rue de la Commune, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie:

B. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
J. BERNOS, de la maison Kearney, Blois & Co.
T. P. WILLIAMS Surint. du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Jackson.
A. MARERO, de la paroisse St-Bernard.
17 sept—6f

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

87..................Carondelet..................87

AETNA, DE HARTFORD.

Actif..................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif..................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer faits.

19 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867........	$361,500 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période........	217,740 70
Actif le 31 décembre 1867........	380,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de primes, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les risques causés par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président.
WM H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. R. Ludwigsen,	E. K. Converse,
J. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
R. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Mure,
Wm H. Perkins,	J. B. Lambeth,	John G. Rogers.

12 fév—11 m.t. l. 2 our

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 143, NOUVELLE ORLÉANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. J. Pike,	Ed. Bigney,
B. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. H. Girardey,
C. Duhonde,	E. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président, W. B. Pike, Vice-Président. ST-CLAIR DRAEN, Ag. Gén. W. F. MARRS, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr E. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr C. B. Lusmaster,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de vingt ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes basées à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

10 avril—1an

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant douze années:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
A. FOURNIER, trésorier,
W. B. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 130 rue Carondelet, Bastien's Bâtisse, où les officiers de l'Association seront prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

5aout—6f

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 26 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.

J. B. MORTIMER,
29juillet—1an—11 15] Caissier.

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 391, rue de Chartres, coin Champs-Elysées,

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de noyer, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

VENTES JUDICIAIRES.

RICHARD C. HYATT vs la Moulin à Aplanir de Félicité, DAVID C. GRANT & McGIBBON, propriétaires.
DAVID GRANT vs R. C. HYATT et als.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, Nos 19,520 et 19,564. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le (dans W. Avery, ci-devant shérif et par ordre) à moi fournis à l'Hôtel ... le ... par conséquent, je vendrai ... en revenu aux ... de la procédure, le MARDI six d'octobre 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de—

Le contenu du Moulin à Aplanir de Félicité situé à l'angle des rues Liberty et Cypress, dans le Premier District de cette ville, consistant en machines, outils, etc. suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus premièrement mentionnée.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 sept—29—3,4,6 oct

OLIVE T. DUKE vs ROSEMOND LESSAS, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 19,506—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La moitié indivise d'un certain terrain et une certaine portion dans la ville d'Algers, désigné d'après un plan dressé par Chas. A. de Armas, arpenteur, date du 1er novembre 1865 par le numéro sept de l'îlet compris entre les rues Delarond, Seguin, Bouny et Villeré, mesurant cinquante-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Delarond sur cent vingt-sept pieds 2 pouces et cinq lignes de face à la rue Seguin, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 sept—16,26—3,10,17 oct

SCHWARTZ & GUGGENHEIM vs JOSEPH T. PEARCE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,571.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit de septembre 1868, à 11 heures du A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, propriété et effets mobiliers qui se trouvent dans la boutique de mécaniste et la fonderie du défendeur, située rue Front Levée, entre celles Julia et Notre-Dame dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 sept—16,19 22,25 27 sept.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JACOB HANKIN & CLAIRE DROGE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21971. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Fosette et de la Nouvelle-Levée et l'Allée de Withers désigné par le numéro Quatre sur un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 5 d'août 1846 et annexé à un acte du date du 15 octobre de la même année au rapport de C. Boudousquié, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle de la rue Front et de l'Allée Withers et mesure vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue Front, sur cent profondeur de quatre-vingts pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Acquis par ... le ... cent vingt et une [171] actions du fonds capital de la dite Banque, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans le 7 de juillet 1856, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph B. Wilkinson Jr., No 10,779 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note de la somme de deux mille quatre cent soixante-dix piastres ($2,470) échéant le 1er de janvier 1869, lors du renouvellement, conformément aux termes de la charte de la dite Banque et la balance au prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la dite Banque et sera tenu en aussi, l'avoir devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à C. C. Williams au rapport de C. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 24 de septembre 1847 et auquel avec l'acte de vente pour le shérif devra être annexé.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—oct 1,8,16,24

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 20,688—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le MARDI SIX d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur W. C. Graham, à savoir la moitié indivise des propriétés décrites ci-dessous:

1o. Un certain lot de terre situé dans cette ville, désigné par le numéro soixante sept sur un plan dressé par F. G. Gaschenk, notaire public en cette ville, en date du 22 janvier 1866.

Le dit lot est borné par les rues Dorgenois, Roche blave, Kerlerec et la Tranquille ... Ledit lot a acquis ... la rue Dorgenois.

2o—Six certains terrains situés dans cette ville, désignés par les numéros sept, huit, neuf, ... de l'îlet numéro soixante-dix, borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Kerlerec et Esplanade ... lesdits lots ... mesurent chacun ... pieds de face à la rue Dorgenois ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Anne et ... suivant acte passé devant ... notaire public en cette ville, en date du 24 août 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 sept—sept 8,15 22 29 oct

JEAN MARIE CLAVERIE vs A. L. BINGAMAN DOMINIQUE MAILLES vs le même

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 104 et 105. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, désigné par le numéro ..., dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, en date du 23 janvier 1846 et déposé dans l'étude de A. Mazureau, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt-sept pieds cinq pouces de profondeur, parallèle à la distance de cent pieds et quatre lignes, de l'angle des rues du Canal et Bourgogne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, en briques à deux étages, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles W. Horner, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 de juillet 1866.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 aout—sept 8,15 22 29

EUSEBE REGGIO vs CHARLOTTE DIGGS épouse de Charles Robertson

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,242—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-cinq, borné par les rues Rampart, Dauphine, du Canal et de la Douane, Derbigny et Roman. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue de la Douane, sur cent six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par Joseph Pilié ... et déposé dans l'étude de David L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient à la défenderesse en sa qualité de légataire universelle, conjointement avec son époux, de Pauline Steven Macarty par le testament de cette dernière, fait le 10 août 1834, devant Octave de Armas, notaire public en cette ville, et dûment ouvert, reconnu comme telle et envoyée en possession des biens dépendant de la succession de ladite Pauline Steven Macarty par décret de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 février 1861, ainsi qu'il appert d'une expédition d'un acte au rapport de G. Drouet notaire public en cette ville, en date du 20 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 12 27—3 10 oct

BLOOMFIELD & STEEL vs THOMAS F. MAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Craoquet et Villeré, désignés par les numéros ..., 18, 19 d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes savoir:

Les Nos un et deux mesurent chacun vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent dix-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Le No un forme l'angle des rues du Canal et des Marais. Et le No trois mesure vingt-deux pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles et ... pieds de face et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; lesquels ... une allée de ... pieds de largeur, courant sur la rue des Marais.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Raleff, suivant acte au rapport de Hamm Graham, notaire public en cette ville, en date du 3 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 sept—19 27—6 13 20 oct

J. S. LOWREY & CO vs. H. BEAUDET.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,867—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le LUNDI, cinq d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, H. Beaudet, à savoir: la moitié indivise de la propriété ci-après décrite et dont l'usufruit appartient aux J. Beaudet, savoir:

Un terrain situé au Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt ... borné par les rues Bons-Enfants, Bernard, Annette et St-Jean-Baptiste.

Le dit terrain mesure, (mesure américaine) quarante-cinq pieds de face à la rue St Bernard, quatre-vingt cinq pieds de face à la rue ... et quatre-vingt-quatorze pieds cinq pouces et six lignes, (mesure française) de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue St-Jean Baptiste, et ... du côté de la rue Oiread par la propriété de Jules Daudet.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—8,17 20 26—oct 4

LA DAME LOUISA FREDERICH, tutrice &c. vs DAME M. A. CHAWK & DAVID CHAWK, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 19,980—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI treize d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

UNE portion de terre située sur le côteau de la Métairie, en partie dans la Paroisse de Jefferson et en partie dans la Paroisse d'Orléans, et ayant les dimensions ... par la lettre A d'après un arpentage fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 15 janvier 1862 et annexé par renvoi à un acte au rapport de Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 15 février 1862.

La dite portion de terre mesure suivant le dit arpentage, cent quatre vingt sept pieds quatre pouces et trois lignes sur le Canal dit de ... trois cent soixante quatre pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne le métropole du terrain No Deux, deux cent quatre vingt dix neuf pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de chemin de la Métairie, et deux cent vingt deux pieds du pouces de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 20 juin 1868, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No. 21,274.—Mme M. S. McArthur contre C. F. Duplessis, son mari.—Sur motion de F. McGloin, avocat de la demanderesse, et sur introduction de preuves en faveur et à la demande de la dite demanderesse. Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 18 juin 1868 soit maintenant confirmé et rendu définitif; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Margaret Susannah McArthur, femme de Charles Forgue Duplessis, et contre le défendeur, ledit Charles Forgue Duplessis, son mari, que lesdites parties soient séparées de biens et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit dissoute, et la défenderesse ait la contrôle et la direction de ses biens individuels.—Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse ait et recouvre, du défendeur, la somme de douze mille piastres, montant de ses biens paraphernaux individuels reçus par lui avec intérêt légal sur ledit montant, du demande judiciaire jusqu'au paiement, avec les frais du procès et le privilége que la loi accorde aux épouses mariées sur les propriétés de leurs maris pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 25 juin 1868.

(Signé) PAUL E. THEARD,
Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence du juge Duplantier qui est malade.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'indépendance des Etats-Unis.
WM. WOELPER,
4 sept—4 23—7 oct Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—

Je certifie par les présentes, que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants: No 18,904, Anna McCraw contre Mason Pilcher, son mari. Dans cette affaire soumise à la cour, avec consentement, pour être décidée, la cour, considérant la loi, l'évidence et la confession de jugement signée par le défendeur, étant le que preuves en dossier,—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Anna McCraw, femme de Mason Pilcher, et contre le défendeur, ledit Mason Pilcher, son mari; que les parties soient séparées de biens et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre eux soit dissoute; que la demanderesse ait l'entier contrôle et l'administration de ses affaires séparément—Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille cinquante piastres, avec intérêt légal de la demande judiciaire jusqu'au paiement et les frais du procès, avec le privilége que la loi accorde aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris pour garantir leurs droits.

Jugement rendu le 15 janvier 1868.
Signé le 16 janvier 1868.
(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans le procès de Anna McCraw contre son mari—No 18,904—du dossier de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans en l'enregistrement conformément à une loi de la Législature de cet Etat, approuvée le 23 juillet 1868. Les archives de la dite Cour ont été transportées dans cette Cour et ont été mis sous ma garde en ma qualité de greffier de la dite Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-six août de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante huit.

27 août—4 fois en 30 j. LOUIS POWER, Greffier.

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,530—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St. André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No ... et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et formant l'angle de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, de la demanderesse autorisée de son défunt époux, lequel l'avait acquise de William R. Kirby suivant acte passé au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 17 mai 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, l'adjugé sera fait au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec cautionnement, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais de la vente et ceux du greffe et du greffier, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
20 août—30—1 6 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente, sans réserve, d'un grand stock de marchandises sèches étrangères et américaines, et de "notions", de MM. Sarrat & Co, No 111 de la rue de Chartres.

PAR VINCENT & CO, W. P. VINCENT, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 28 septembre 1868, à 10 heures au No 111 de la rue de Chartres—

Cet inte marchandises sèches fraîches et de "notions" compris dans le stock de MM. Sarrat & Co, No 111 de la rue de Chartres.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente, car le tout sera vendu sans aucune réserve.

Conditions à la vente. 24 sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

VENTE SPÉCIALE.

1000 douzaines Canifs et Couteaux de poche.

PAR GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan No 59 rue de Chartres—VENDREDI, 25 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—

1000 douzaines canifs et couteaux de poche.

Conditions—Comptant. 25sept

PAR J. DEJAN JR.

Meubles de maison, de bureau, et coffres-forts—à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur.—Il sera vendu VENDREDI, 25 septembre 1868, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 113 de la rue Gravier coin Carondelet—

Un assortiment général de meubles de maison, do do de bureau.

Coffres-forts et grillages.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 sept

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.—Il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, SAMEDI prochain, 26 septembre 1868, à midi, un lot de terre ayant 60 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée sur une profondeur de pas de 120, entre les rues Rampart et Congrès, 3me District, avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en 3 bâtisses en bois contenant 14 chambres, 2 cabinets, caves, &c.—Aussi, une grande bâtisse en briques servant de forge—Le tout excepté 2 chambres vides, louées $42 par mois.

Pour les conditions ainsi que les dimensions exactes du terrain, voir le plan déposé à la Bourse.

24 sept.

PAR S. GUINAULT

Succession de LUKE CALLUGEROVECH.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—VENDREDI, 25 septembre 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à son magasin à encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1868—

1 cheval, 1 mule, 3 charrettes à ressorts, 2 jeux de harnais, 1 montre en or, 1 lot de meubles et du linge de corps.

Aussi: 1 chaîne de montre en or.
1 do pour dame en or (Chatelaine),
1 lot de livres français.

Conditions—Comptant. 25 sept

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville—MARDI 29 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encanteur des rues de Chartres et St-Louis—

Tous les meubles composant l'ameublement d'un hôtel Mississippi; consistant en 15 chambres garnies et se composant des bois de lits et literies, tables, glaces, chaises, toilettes, chaises, sofas, valentins, verreries, fourneau de cuisine, garde-manger, etc., etc.

Conditions, comptant. 24 sept

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTTE—No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, au risque et péril de la folle enchère de Alexandre Hessen, premier acquéreur qui a négligé et refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 5 septembre 1868—en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, en date du 31 juillet 1868, la propriété ci-après décrite et appartenant aux successions de M. et Mme Jacques Lamotte, savoir:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante pieds de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et consistant en une maison en briques, ayant les avantages suivants: au rez-de-chaussée, deux grandes boutiques avec cave, avec une cour, ... au-dessus, deux chambres, 2 chambres dans la mansarde, grande écurie, une cuisine à 2 étages, briquettes et autres bâtiments 4 chambres, cour briquetée double pompes, ... latrines, &c.

La maison porte le No 87 de la rue Dumaine. C'est la même propriété que les défunts ont achetée par acte au rapport de M. Laverne, date du 14 décembre 1856.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les billets devront être souscrits par au moins un endosseur, tant des billets donnés et la police devra être transférée à l'administrateur. Les billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à l'échéance, tous les frais de Cour et les honoraires d'avocat employé pour obtenir paiement devront être payés par l'acquéreur. Les dits honoraires devront être de cinq pour cent sur le montant des dits billets. Il sera payé la vente du montant de la vente et sera responsable de toute perte qui ... à la charge de ce dernier. Aucun acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, par-devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27 août—29—3 10 17 24 sept

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur rue Robertson entre les rues Bienville et Iberville—Succession de Mme FANNY HASSO

UN terrain situé dans le Passage de la Bourse, No 88—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 août 1868, la propriété suivante:

UN CERTAIN LOT de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, dans le ..., District de cette ville compris entre les rues Kerlerec, Robertson, Villeré et Esplanade, désigné par le No .. et mesurant 27 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson, par 120 pieds de profondeur, ainsi que le tout est désigné sur un plan déposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente par devant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 15 sept—15,23—9,17 oct.

PAR G. DE FERIET.

Terrain de prix et améliorés, dans la rue Esplanade, entre les rues Dauphine et St-Philippe, 3me District, au coin de Carondelet (anciennement Royale).

Succession de WM. CONNER—No 20,600.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 30 de la rue Bienville. SAMEDI 26 septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 juillet 1868, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade (maintenant Royale), Grand Hommes (maintenant Dauphine), Mandeville et Espagne. Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Cinq cents piastres comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, les dits billets devant porter intérêt ... de la date jusqu'au parfait paiement. L'acquéreur devra en outre payer et ... tous frais et dépenses. L'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de poursuite pour recouvrer le montant des billets. Les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenus intérieurs des Etats Unis, par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27 aout—29—3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingeries.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co—Alex. Levy, encanteur.—Bureau rue de Chartres, No 28—VENDREDI 25 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Flanelles, rouge, blanche, bleue, robes, velours, rubans, mouchoirs, draps, jeans, tweeds, cotons, laine, mérinos, tissus, parapluies, jupons, bas, ombres, robe, cols, robes, jupes, et lingeries, ... et américaine, ... de gants, mouchoirs, ... etc.

Conditions à la vente. 25 sept

PAR LOUIS STERN & BRO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, Balmorals et Congress.

PAR LOUIS STERN & BRO., encanteurs.—Il sera vendu VENDREDI 25 septembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue du Camp—

500 caisses bottes, souliers, brodequins, balmorals et congress—Un grand et bon assortiment pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons, dames, demoiselles, enfants.

Ces marchandises sont convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne; elles ont été reçues pour les derniers steamers, directement des manufacturiers et méritent toute l'attention des acheteurs.

—A 10 heures du matin—Un assortiment de montres, diamants et autres bijoux. 24sept

PAR CHS. T. NASH.

VENTE CONTINUÉE.

Grande vente, sans réserve, de tout le mobilier d'une résidence de premier ordre—le propriétaire ne voulant plus tenir maison—

PAR CHAS T. NASH, encanteur—Bureau et Messenie Hall Auction Mart, au coin des rues Chartres et Perdido—

AUJOURD'HUI VENDREDI 25 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence située au coin de "Mansion House", au coin des rues Bienville et Carondelet—jusqu'à ce que la vente sera terminée—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant en partie: Magnifiques meubles de chambre à coucher, en bois de rose; meubles de chambre à coucher, en bois de rose et en acajou; ... noyer, ... et lits, ... tables et chaises, ... Bruxelles et ingrain, toiles cirées et descente de cheminées; ornements de cheminées, étagères, tableaux et gravures; tables à ouvrage en marbre et bois d'acajou; tête-à-tête, divans, bibliothèques, ... en marbre, chaises de salle à manger, ... porcelaines et verrerie; batterie françaises; glacières, ... Cordages, ... de cuisine, de cuisine, un ... de magnifiques cibres ... et installations de gaz, fourneau Charter Oak et accessoires.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—On ne pourra voir les meubles que le jour de la vente. 25sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO, R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 26 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, berceaux, armoires, lavabos, tête-à-têtes, en acajou et en noyer, ensemble chaises de à ressorts, table de toilette à dessus en marbre, tables à dessus de marbre, tables à toilette, bibliothèques, commodes, chaises de cuisine, bureaux, ... batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—ÉGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Vaches laitières, Baggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO, R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 26 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lister, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de trait,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Baggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession d'ALEXANDER GORDON.—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. No. 24,594—Terres en bois haute, Cinq Plaques, Locomotives, etc., sur le tracé du Chemin de fer du Golfe de Mexique.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 11 septembre 1868, et rendu dans la susdite succession—

Douze ou treize cents (1200 ou 1300) tonneaux de barres de fer de ... qualité, ainsi que ... plaques de ... se trouvant sur le chemin de fer du Golfe de Mexique.

Egalement, ... qui se trouvent dans la Paroisse St-Tammany.

Egalement, les locomotives employées ... à transporter le fer et autres articles du dit chemin de fer de Golfe du Mexique ... à l'acquéreur d'après ...

Conditions—La moitié comptant, le balance à ... l'acquéreur ... deux dates de la vente, avec ... pourvu des Bourses Pontchartrain.
16 sept—15 19 25 28 sept

Terres, Billets recevables et Rentes—Succession de RICHARD MURPHY—No 21746—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs, Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 de septembre 1868, dans la succession de Richard Murphy—

1o—Un lot de billets, comptes et billets recevables et plusieurs reçus et obligations du Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et de l'Agricultural Fair Association.

2o—Un morceau de terre dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, décrit sur ...

3o—Un morceau de terre dans Pike County, Etat du Mississippi ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
22 sept—24—8,16,17,23 oct

Propriétés de choix sur les Poydras et Tessiat, rue de Gravier—Succession de Mme MARY McMILLEN, veuve de EMILY G. McMILLEN, No 24,544—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, le 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le ... septembre 1868, dans la susdite succession—Les propriétés suivantes, situées dans le Premier District de cette ville, dans les îlets ... rues South, Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty, savoir:—

1o. Les lots Nos 2 et 3 ... ayant ... 40 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade, ... de la rue Liberty et 127 pieds ... sur la rue Poydras.

2o. Le lot "C" ... rue Franklin ...

3o. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District ...

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leurs propre ordre et endossés par eux, datés du jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété avec clause "non aliénation" et les ... Les propriétés pourront être données ... les acquéreurs.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, par devant F. G. Gottschalk, notaire.
Sept—26—18 19 26 sept 3 oct

Trois terrains sur l'Avenue Washington—Succession d'ABRAHAM LOBDELL—No 463—Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession d'Abraham Lobdell, décédé—

Trois certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Camp et Magasins. Lesdits terrains sont désignés par les Nos. 12, 13 et 14; ils mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 sept—13,25—3,10,17 oct

Maison basse sur la rue Clio.

SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No ...—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire intitulée, et dessus par l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 juillet 1868 et signé le 5 août 1868, il en sera vendu à l'enchère publique pour compte de la dite succession—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 298, borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard, désigné par le No 8 et mesurant 24 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Clio, par une profondeur de 127 pieds ... ensemble avec une maison basse en ... et autres améliorations.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.

Terrain pour bâtir, sur l'Avenue Washington—Succession de MARY ANDERSON.

No 17,...—Deuxième Cour de District, de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse, No 17—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 29 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mary Anderson—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Magasins et Camp. Le dit terrain est désigné par le No 15, a 34 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 127 pieds ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, et le privilége de vendeur sur la propriété vendue ...

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 sept—26—3 10,17 oct

Maison et deux terrains dans le Troisième District—Succession de JOHN McKAY.

No 20,...—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John McKay, décédé, savoir:

Deux lots de terre dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Jean Baptiste, St Ferdinand et Port, désignés par les Nos 13 et 14, ... mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St Jean Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds ...

Les améliorations comprennent une maison basse couverte en ardoises, avec 4 chambres, cabinet et cuisine, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm. Mc C. Jones, notaire public.
19 sept—26—3 8 oct